

Sous le manteau de Notre-Dame

Se nourrir l'âme en moins de 250 mots!

Paroisse Assomption de Notre-Dame

Chronique 17

4^e Semaine de Pâques, année de notre Seigneur 2025

Que sont les trois états du Corps mystique du Christ ?

Chers Frères et Sœurs en Jésus-Christ,

L'Église est bien plus qu'une institution visible : elle est un mystère de communion, un Corps mystique dont le Christ est la Tête et les baptisés les membres. Le *Catéchisme de l'Église catholique* enseigne que trois états de l'Église sont à distinguer : l'Église pèlerine sur terre, les défunts en voie de purification, et les bienheureux du Ciel (cf. § 954).

L'Église militante désigne les fidèles vivant encore sur cette terre. Appelés à la sainteté, nous participons au combat spirituel quotidien, soutenus par la foi, la prière et les sacrements. C'est ici-bas que nous portons encore la condition terrestre (cf. § 954).

L'Église souffrante regroupe les âmes du purgatoire. Bien qu'assurées du salut, elles sont purifiées des conséquences du péché avant d'entrer dans la gloire céleste. L'Église enseigne que « [d]ès les premiers temps, l'Église a honoré la mémoire des défunts et offert des suffrages en leur faveur » (§ 1032).

L'Église triomphante est constituée des saints et des anges dans le ciel, qui contemplant Dieu, louent et intercèdent sans cesse pour nous (cf. § 956).

Tous unis en un seul Corps dans la charité, nous formons la communion des saints. Ce lien entre les trois états n'est pas symbolique : il est réel, vivifiant, et porteur d'espérance.

Dans la prochaine chronique, nous verrons pourquoi l'Église prie pour les défunts : comment notre intercession aide-t-elle les âmes du purgatoire et renforce-t-elle notre communion avec elles dans le Corps mystique du Christ ?

In Maria, spes nostra,

Conrad B. Piché

L'arche de Noé fut sans doute une figure de Marie ; car, si l'arche offrit un abri à tous les animaux de la terre, le manteau de Marie sert de refuge à tous les pécheurs — Saint Alphonse de Liguori, Les Gloires de Marie, chap. III, partie II.